

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

P. 2
M-20

19
13
née

JANVIER 1888

No 9.



LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANN
DE LA

POINTE AU PERE
RIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

NOUVEAUX AVANTAGES.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement ; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100 ; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. P. SYLVAIN, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, P. Q., Canada.

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE.....R. PH. SILVAIN, curé de Sainte-Anne

SOMMAIRE.—Rome : Allocution du Souverain-Pontife au consistoire du 25 novembre, 162.—Adresse des archevêques et évêques des provinces de Québec, Montréal et Ottawa au Souverain Pontife, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Réponse de N. S. P. le Pape, 165.—Le jubilé du Pape : la messe jubilaire ; impressions d'un pèlerin, les audiences particulières ; les présents offerts au Souverain Pontife ; générosité du Saint-Père, 169.—Titre honorifique accordé par le Souverain-Pontife à Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski, 176.—Séance littéraire et musicale, 176.—Changements ecclésiastiques, 176 —Faveurs obtenues, 177.—Décès, 179.—Recommandations.

AVIS IMPORTANT

A l'occasion de son départ de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, le Rév. M. MAJ. BOLDOC, a transporté la propriété du MESSAGER DE SAINTE ANNE à son successeur le Rév. M. R. PH. SILVAIN, rédacteur du Messager.

Pour tout ce qui concerne cette publication on devra s'adresser à M. LE CURÉ DE SAINTE-ANNE.

ROME.

Allocution prononcée par N. T. S. P. le Pape Léon XIII, dans le consistoire du 25 novembre 1887.

“ Vénérables Frères,

“ Aux approches de ce cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale et de Notre première messe, Nous rendons, comme c'est Notre devoir, des actions de grâce à Dieu pour avoir daigné Nous conserver jusqu'à cet âge. En même temps, Nous ne pouvons Nous empêcher d'éprouver un sentiment de satisfaction et de gratitude quand Nous parcourons de la pensée le monde chrétien, qui manifeste à l'occasion de cet anniversaire une joie inaccoutumée. Nous en parlerons hautement parce que ce spectacle est à la louange des autres, non à la Nôtre.

“ Vous voyez, en effet, Vénérables Frères, quelles sont les manifestations de l'allégresse publique, quelle est l'unanimité des sentiments, combien sont variés et délicats les témoignages de la piété universelle. Toutes les classes sociales, sur toute la surface du monde, multiplient à l'envi les hommages publics et privés : députations, lettres, pèlerinages, mêmes venus de très loin, innombrables dons qui nous parviennent et qui sont moins précieux encore par la matière et le travail que par l'intention des donateurs.

“ En cela éclatent admirablement la bonté et la puissance de Dieu, qui confirme et soutient dans les plus pénibles épreuves les forces de son Eglise ; qui prodigue les consolations à ceux qui combattent pour sa cause ; qui,

dans les conseils de sa providence, fait sortir du mal lui-même une abondante moisson de biens.

“ En cela aussi brille la gloire de l’Eglise, qui prouve la force divine de son origine et de sa vie, ainsi que l’esprit divin qui la régit et qui l’aime, et par lequel les intelligences et les cœurs des fidèles sont unis entre eux par un seul et même lien en même temps qu’avec le Pontife suprême.

“ Nous manifestons, en votre présence, Vénérables Frères, à l’honneur de Dieu et de l’Eglise, la joie que ce spectacle Nous inspire, et Nous proclamons hautement que Nous sommes profondément touché de tant et de si éclatantes démonstrations du peuple chrétien, et qu’il est impossible que Nous en perdions jamais le souvenir.

“ Mais, dans ce pays catholique qui est le Nôtre, il se trouve des ennemis de l’Eglise qui sont animés d’un tout autre sentiment. S’appliquant non pas à procurer la paix, mais à faire la guerre à l’Eglise, foulant au pied le droit et ne craignant pas d’attiser par leurs outrages les fureurs populaires contre ce Siège Apostolique, ils Nous ont causé et à tous les catholiques, de récentes et cruelles douleurs.

“ Quel résultat, en effet, peut avoir cette récente disposition de l’autorité civile en vertu de laquelle ceux qui n’ont aucune autorité à cet égard, ont dispensé les Italiens d’acquitter les dîmes imposées par la loi ecclésiastique, sinon de violer le droit qui appartient à l’Eglise d’acquérir, de posséder et d’administrer librement des biens temporels ; sinon d’appauvrir le clergé, de diminuer les ressources qui lui sont nécessaires pour le culte divin, pour les aumônes, pour l’éclat et la dignité même du saint ministère.

“ Mais ce n’est point là le tableau complet de nos

tristesses. Un péril, et des plus grands, menace l'Eglise par le fait d'une loi que l'on dit être en préparation et qui se fonde sur les doctrines subversives de la constitution divine de l'Eglise. Il s'agit de l'organisation du patrimoine ecclésiastique, qui serait régie par des lois nouvelles du pouvoir civil, ayant pour but d'enlever toute force aux lois canoniques relatives aux biens de l'Eglise, de supprimer tous les droits de l'Eglise sur ses propres biens, et de transférer toute autorité et tout droit sur ces mêmes biens au pouvoir civil ; leur administration serait livrée à des laïques élus par le peuple, qui ne connaîtraient pas l'autorité de l'Eglise et ne seraient soumis qu'aux fonctionnaires de l'Etat et à la juridiction civile.

“ Vous voyez, Vénérables Frères, quelle blessure ferait à l'Eglise la loi nouvelle, si elle venait à être promulguée : car elle ne troublerait pas seulement la discipline, mais elle porterait une grave atteinte à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, à tel point que, d'une part, des armes seraient manifestement données à des laïques pour tourmenter l'Eglise, et, de l'autre, dans l'accomplissement de son propre ministère, dans l'exercice du culte divin et des fonctions dont elle a la charge, elle serait placée sous l'arbitraire d'autrui.

“ Il existe encore pour Nous un autre sujet d'inquiétudes. Nous tremblons pour la jeunesse, en voyant qu'un grand nombre d'hommes travaillent à soustraire de plus en plus à la puissance de l'Eglise, même, en ce qui concerne l'éducation religieuse, les enfants des écoles. On sait, les catholiques surtout, combien un tel régime est injuste et de combien de maux publics et privés il serait la source.

“ A la vue de ces périls, Nous sommes saisi d'an-

goisse au sujet de cette catholique nation, songeant aux malheurs qui accablent misérablement les peuples lorsqu'ils méprisent la religion.

“Voilà les déclarations que nous avons voulu, Vénérables Frères, faire entendre aujourd'hui en ce lieu, à vous et à tout le monde catholique, priant Dieu qu'il daigne rendre meilleur l'état des affaires publiques en Italie et qu'il fasse que les volontés et les actes de tous soient ordonnés pour le bien et pour l'honneur de la patrie.

“En attendant, Vénérables Frères, mettons toute notre confiance dans sa puissance et dans sa bonté. Dieu voit, du haut de la montagne sainte, les épreuves de son peuple et, s'il tarde à déployer la force de son bras, il ne souffre pas, néanmoins, quelle que soit la durée assignée au développement de ses desseins, que le secours dont elle a besoin fasse défaut à son Eglise.

“Et maintenant, les obligations de Notre charge apostolique commandent que Nous préposions, à diverses Eglises du monde catholique de nouveaux pasteurs.”

ADRESSE DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES DE
QUÉBEC, MONTRÉAL ET OTTAWA AU SOUVERAIN PONTIFE,
A L'OCCASION DE SON JUBILÉ SACERDOTAL.
(SEPTEMBRE 1887.)

TRES SAINT PERE,

Sous l'ancienne loi, le Seigneur voyant son peuple en proie à de grands maux, lui donna pour grand-prêtre Simon, fils d'Onias, “ qui pendant sa vie a soutenu la maison du Seigneur et a fortifié le temple... Il a lui dans le temple comme un soleil éclatant de lumière. Il

“ a paru comme l’arc-en-ciel qui brille dans des nuées
“ lumineuses et comme les rosiers qui poussent leurs
“ fleurs au printemps, comme les lis qui sont sur le bord
“ des eaux et commel’encens qui répand son odeur,...com-
“ me un vase d’or massif orné de toutes sortes de pierres
“ précieuses.” (ECCLI. L.)

Sous la loi nouvelle, le Pontife n’a pas dû recevoir moins d’éclat et de force, puisqu’il jouit d’une dignité plus haute et qu’un pouvoir bien plus sublime et plus universel lui a été confié, surtout dans ces temps très malheureux où le temple de Dieu est ébranlé, où l’Eglise est exposée à tant de dangers, où toute vérité est mise en doute, où tous les droits sont renversés et foulés aux pieds.

C’est pourquoi, nous soussignés archevêques de Québec, de Montréal et d’Ottawa et évêques de la province de Québec, rendons du fond de notre cœur grâce à Dieu qui a non seulement donné à l’Eglise de Jésus-Christ un pontife dont la science illumine le monde, dont la prudence la préserve des dangers imminents qu’elle court, dont la piété sert d’exemple à tous, mais encore a voulu que pendant un demi-siècle “ il fût établi pour les hommes en ce “ qui regarde le culte de Dieu et offrit des dons et des “ sacrifices pour les péchés.” (HÉBR. I).

Que Votre Béatitude daigne donc accepter avec nos félicitations et celles de notre clergé et de toutes les âmes confiées à notre sollicitude, nos vœux afin que pendant bien des années vous soyez le soutien de la maison, que votre lumière brille dans le temple comme celle du soleil et de l’arc-en-ciel, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Daigne Votre Sainteté accorder sa bénédiction apostolique à Nous et à toute la Province.

De Votre Sainteté

les très humbles et très

dévoués serviteurs.

- ✠ E.-A. CARD. TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,
- ✠ E. C., ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL,
- ✠ J. THOMAS, ARCHEVÊQUE D'OTTAWA,
- ✠ L. F., ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES,
- ✠ JEAN, ÉVÊQUE DE ST G. DE RIMOUSKI,
- ✠ ANTOINE, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE,
- ✠ L. Z. ÉVÊQUE DE SAINT HYACINTHE,
- ✠ DOM., ÉVÊQUE DE CHICOUTIMI,
- ✠ N. Z., VICAIRE APOSTOLIQUE DE PONTIAC,
- ✠ ELPH., ÉVÊQUE DE NICOLET,
- F. X. BOSSÉ, PREFET APOSTOLIQUE DU GOLFE ST-LAURENT.

A NOTRE CHER FILS

Alexandre Taschereau-cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, archevêque de Quebec, et Nos vénérables frères les archevêques et les évêques de la province de Quebec.

LÉON XIII, PAPE

“ Cher Fils et Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

“ Nous avons reçu avec une très grande joie la lettre que d'un commun accord vous Nous avez adressée à l'occasion du cinquantième anniversaire de Notre ordination sacerdotale. C'est un témoignage de votre attachement sincère et de votre soumission intime à cette chaire apostolique sur laquelle le Christ a établi le fondement inex-

pugnable de son Eglise. Ce n'est pas la première fois que ces sentiments se manifestent parmi vous, car ils ont commencé à exister dès le temps où François de Montmorency Laval, premier évêque du siège de Québec, y a déployé son zèle pastoral et son énergie pour unir étroitement l'Eglise du Canada avec le siège apostolique. Nous vous félicitons de tout Notre cœur de ce que vous avez conservé tout entier et intact ce bel héritage que vous avez reçu de ceux qui les premiers ont cultivé ce champ du Seigneur, et Nous sommes persuadé que vous avez à cœur de toujours le défendre avec courage, car c'est de là que dépend la prospérité de l'Eglise du Canada et ce sera un exemple salutaire pour les fidèles confiés à vos soins.

“ Votre zèle sacerdotal non seulement nous réjouit et nous console, mais aussi Nous donne la conviction que vous travaillerez toujours avec unanimité et constance pour le bien de vos diocèses, et pour faire fleurir la religion, et à la prospérité de l'Université Laval qui a déjà rendu de grands et salutaires services à l'éducation catholique.

“ A cause de l'amour et de l'estime que Nous avons pour vous, Nous portons un grand intérêt à tout ce qui touche à votre dignité et peut vous être utile, et Nous vous promettons que les preuves de Notre attachement ne vous feront jamais défaut.

“ En attendant, Nous prions Dieu avec ardeur de vous combler des grâces célestes, vous et tous les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale, qui n'ont jamais omis l'occasion de donner au Saint-Siège des preuves éclatantes de leur attachement.

“ Comme augure de ces grâces et comme gage de

Notre affection Nous vous donnons du fond de Notre cœur Notre bénédiction apostolique à vous, Cher Fils, à vous, Vénérables Frères, à tout le clergé et aux fidèles du Canada.

“ Donné à Rome, près de S. Pierre, le 23 novembre, en l'année 1887, dixième de notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE.”

LE JUBILÉ DU PAPE.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en consacrant ce numéro du *Messenger* au récit des fêtes qui ont eu lieu à Rome à l'occasion des noces d'or de Sa Sainteté Léon XIII.

LA MESSE JUBILAIRE.

La messe pontificale a été un grand succès. De grand matin, on remarquait des milliers de personnes stationnant sur la place St. Pierre, attendant le commencement des cérémonies. La Basilique de St. Pierre était littéralement encombrée ; on avait vendu soixante mille billets d'admission. Le pape entra à 9½ hrs. dans la basilique, suivi par les cardinaux en procession. Sa Sainteté a été accueillie par des cris ininterrompus de : “ Vive le Pape ! ” “ Longue vie au Pape ! ”

La musique pendant la messe a été admirablement belle et beaucoup en ont été émus.

Le Pape après avoir béni tous les assistants, a laissé St. Pierre à 11 heures a-m.

A sa sortie le Pape a été de nouveau acclamé : tous

battirent des mains, agitèrent leurs chapeaux, leurs mouchoirs et poussèrent d'enthousiastes acclamations.

Il y avait quarante-huit cardinaux, 238 archevêques et évêques et à peu près 30,000 fidèles à la messe du Pape. Le Saint Père a longtemps prié dans sa chapelle privée et a ensuite reçu dans la *Sala Ducales*, les hommages des cardinaux. Au moment où il revêtait les ornements sacerdotaux, il fut tellement impressionné qu'il perdit connaissance, mais se remit bientôt. Sa Sainteté a ensuite été porté sur son trône, par les *Sediari* accompagnés des cardinaux jusqu'à St. Pierre.

La messe a duré 28 minutes. Après avoir donné sa bénédiction, le Pape fut porté à la "*Capella de sacristo*" où il fit son action de grâce. Le Souverain Pontife portait, pendant le saint sacrifice, la mitre que lui a offerte l'empereur Guillaume.

Un pèlerin qui vient d'assister à la messe du Pape rend compte de ses impressions en ces termes :

" Nous avons vu ce vieillard, successeur de Pierre, qui occupe actuellement les pensées du monde entier et autour duquel gravite la politique des puissants de ce monde, agenouillé devant l'autel où Sa Sainteté devait célébrer la messe, en notre présence, pour nous et pour l'univers catholique.

" L'avoir vu récitant les prières de la préparation à la messe ; puis, pendant quelques instants, d'un recueillement digne d'un ange, prosterné dans une attitude qui exprimait au plus haut degré et tout à la fois l'adoration profonde, la foi vive et pénétrante, l'humilité sans mesure, l'ardeur de la charité dans toute sa puissance d'expansion ; avoir contemplé ce spectacle, c'est avoir vu comme une

image du Christ abîmé dans son agonie au Gethsémani et priant pour le salut du monde.

“ Et cette messe célébrée devant nous, quelle édification et quelle grâce ! quelle gravité, quelle ferveur, quelle onction de piété ! La voix du Pontife, distinctement entendue, dans toute l'assistance, interprète si fidèlement, par les nuances mêmes de ses intonations, le sens de chaque mot, de chaque phrase de la sainte Liturgie ! L'accent des lèvres exprime avec une si suave et si émouvante énergie les élans du cœur : la foi, la supplication, la confiance et l'amour ! Parmi nous il n'y a qu'un cri et c'est celui de l'admiration : “ Comme Léon XIII célèbre bien la messe ! ” entend-on redire de toutes parts.

“ Un saint Philippe de Néri, à l'autel, était-il vraiment plus admirable, on peut se le demander. Comme il est facile et doux de prier en union avec un si pieux Pontife ! Pour nous—et ce sentiment d'irrésistible confiance a été, il nous semble, celui de tous nos compagnons de pèlerinage,—nous n'avons pas su nous défendre de dire, dans le secret de notre âme : “ Non, mon Dieu, il ne vous est pas possible, de ne point exaucer la prière de l'auguste Pontife : *Exauditus est pro sua reverentia.* ”

“ L'univers entier connaît et célèbre le génie et les grandes œuvres du successeur de Pie IX, comme philosophe, comme théologien, comme politique. L'homme de Dieu, l'homme de la prière est à la hauteur du savant et du diplomate : c'est là sans doute le secret de ces merveilleux succès que la Papauté remporte aujourd'hui sur le terrain politique et social, et qui préparent à l'Eglise un triomphe complet, éclatant et prochain.”

(Semaine de Séz.)

Soixante mille pèlerins sont venus à Rome, pour le jubilé du Pape. 35,000 Italiens, 5,000 Français, 4,000 Allemands, 2,000 Espagnols, 52 cardinaux et 560 évêques sont présentement à Rome. A l'exposition du Vatican, il y a 1800 caisses ouvertes, 500 qui ne le sont pas encore 800 à la station du chemin de fer et 900 à se rendre.

On doit construire une chambre spéciale pour placer le vin offert au Pape. La valeur des présents reçus se monte à 50,000,000 de francs, et les dons en espèce à 14,000,000 de francs.

LES AUDIENCES PARTICULIÈRES se multiplient. La noblesse romaine a été reçue le jour de l'Immaculée-Conception ; elle a offert pour don jubilaire un ornement sacré d'argent, brodé en or, d'une grande valeur artistique. C'est une chasuble qui porte une inscription commémorative, et qui servira au Saint-Père le jour où il célébrera la messe anniversaire de son Jubilé.

L'assistance avait à sa tête M. le prince Altieri, qui en sa qualité de président du Comité du patriciat romain, a exprimé, au nom de tous, les sentiments de fidélité et de dévouement, ainsi que les félicitations et les vœux.

Le Saint Père a en même temps agréé des cadeaux particuliers de plusieurs grandes familles romaines.

Le 16 décembre, le Pape a donné audience au prince Lichtenstein qui au nom de l'empereur d'Autriche, a présenté une lettre autographe de son souverain avec un crucifix orné de pierreries et, au nom de l'archiduc Rodolphe, un superbe reliquaire du quinzième siècle, ayant la forme d'un livre.

Il a reçu également, ces jours derniers, S. A. R. le

duc d'Alençon, chargé de lui remettre les présents au nom des princes de la famille d'Orléans : de la part du comte de Paris, un bureau en bois de rose avec incrustation en or ; de la comtesse de Paris, une statue de Jeanne d'Arc, en argent massif, ayant trois pieds de hauteur ; du prince de Joinville, une bague avec grand saphir entouré de diamants ; du duc de Nemours et du duc d'Alençon, une croix en émeraudes.

On annonce que l'étole brodée par l'impératrice Augusta et ornée de pierres et perles d'une valeur de 30,000 francs, pour être offerte au Saint-Père, a été remise par le baron Schlezzer, ministre de Prusse.

LES PRÉSENTS OFFERTS AU SOUVERAIN PONTIFE.—Il devient impossible de signaler les innombrables présents qui arrivent à Rome de toutes les parties de l'univers, les revues créées spécialement pour le Jubilé y suffisent à peine. Nous nous contenterons de noter quelques-uns des plus remarquables.

Le don du Sacré-Collège consistera en une très belle médaille de 10 centimètres de diamètre, frappée à l'effigie de Sa Sainteté et portant sur le revers une inscription commémorative du Jubilé. Le Sacré-Collège en a fait frapper 2 exemplaires en or, 150 en argent et 200 en bronze. Cette riche offrande sera présentée au Saint-Père dans l'audience solennelle qu'il donnera aux éminentissimes cardinaux, la veille de Noël.

La dernière liste de souscription porte à plus d'un million de francs les offrandes spéciales que la députation des comités de tous les pays présentera à Léon XIII, dans l'audience internationale du 31 décembre, à titre d'honoraires de la messe de ses noces d'or.

Dans les quarante-trois caisses venues de Padoue, il y a une magnifique reproduction en argent doré, en or, en cristaux, avec pavé de lapis lazuli, de l'insigne basilique de Saint-Antoine. — Dans les cent dix caisses provenant de Milan, on signale un prie-Dieu qui est un chef-d'œuvre d'art en même temps qu'un vrai joyau étincelant de pierreries incrustées dans le bois sculpté. Parmi les présents de Naples, un trône d'or qui est une merveille.

De Florence on mentionne avec plusieurs autres trésors un vrai chef d'œuvre d'art, offert au nom de tout le comité florentin, et représentant, en un magnifique bas-relief en pierres dures, l'Oraison de Notre-Seigneur au jardin des Oliviers. Le lapis lazuli, le diapre, l'agate, l'améthyste, le chalcédoine, sont harmonisés avec un goût parfait dans les diverses parties de ce bas-relief, auquel l'auteur, le célèbre Paolo Ricci, a travaillé pendant plus de dix ans, et qui obtint déjà, à l'exposition de Paris de 1867, la grande médaille d'or.

La fabrique lyonnaise va envoyer prochainement un des spécimens de sa fabrication des plus rares et des plus appréciés.

C'est un livre entièrement tissé de soie, contenant les prières du matin et du soir, celles de la sainte messe, la messe du mariage, du Saint-Sacrement, du Saint-Esprit et de la sainte Vierge.

Chaque page est ornée d'une vignette,

Quelques gravures représentant les scènes du Nouveau Testament limitent le commencement et la fin de chaque texte. Cet ouvrage, unique en son genre, est un don de l'union corporative de la fabrique lyonnaise.

Le diocèse de Strasbourg offrira au Saint-Père un don très remarquable.

On connaît partout la fameuse horloge de la cathédrale de Strasbourg. Œuvre scientifique due aux patientes études de Schwilgué, cette horloge astronomique est, en même temps, un objet de curiosité par les représentations de figures mouvantes qui frappent les heures, indiquent les jours, etc. Un paysan alsacien, des environs de Strasbourg, n'ayant, jamais étudié ni appris les règles de la mécanique, a fait, il y a quelques années, une copie fidèle de cette horloge. Ce paysan n'a jamais visité l'intérieur de l'horloge, et cependant, grâce à un travail patient, il est arrivé à reproduire tous les mouvements astronomiques, les indications du calendrier et la marche compliquée des figures.

Le diocèse de Strasbourg a acquis cette œuvre pour l'offrir au Saint-Père.

GÉNÉROSITÉ DU SAINT-PÈRE.—Le Pape a adressé une lettre au cardinal-vicaire par laquelle Sa Sainteté le charge de distribuer, à l'occasion du jubilé pontifical, *cent quarante mille francs* de secours aux nécessiteux de la ville de Rome. Dix mille à l'Institut des artisans Saint-Joseph, six mille à l'Institut des aveugles de Saint-Alexis, vingt mille aux prêtres et aux professeurs nécessiteux, et cent mille aux pauvres des diverses paroisses.

On annonce que Sa Sainteté se propose d'affecter aux nations étrangères la majeure partie des sommes qui lui sont offertes à l'occasion de ses noces d'or.

Titre honorifique accordé par le Souverain-Pontife à Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski.

Sa Sainteté Léon XIII pour témoigner de sa bienveillance et de son estime envers Mgr Jean Langevin l'a fait Comte Romain et Assistant au Trône Pontifical.

Les fidèles, nous n'en doutons pas, apprécieront comme il le mérite cet honneur conféré au premier Pasteur du diocèse par un si illustre Pontife.

SÉANCE LITTÉRAIRE ET MUSICALE

Pour célébrer le jubilé sacerdotal de Léon XIII, et le 21ème anniversaire de l'érection du diocèse, les élèves du Petit-Séminaire de Rimouski, ont donné le 18 de ce mois, une séance littéraire et musicale à laquelle ont assisté Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski, plusieurs membres du clergé et un grand nombre de laïques.

CHANGEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

Le Rév. M. Majorique Bolduc, curé de Sainte Anne de la Fointe-au-Père, est nommé à la cure de St-George de Cacouna devenue vacante par la mort du Rév. M. J. C. Cloutier, chanoine honoraire et archiprêtre.

Le départ de M. Bolduc plonge les paroissiens de Sainte-Anne dans un deuil profond, car ils perdent un ami sincère et généreux, un père dévoué. Les pèlerins n'oublieront jamais son zèle pour la gloire de la bonne

sainte Anne, son empressement à les accueillir et le succès avec lequel il a fait exécuter les travaux considérables qui excitent l'admiration de ceux qui connaissent avec quelle rapidité ils ont été accomplis.

La reconnaissance portera les uns et les autres à prier la glorieuse patronne de ce lieu béni de protéger son serviteur, de le récompenser de ses sacrifices et de rendre fructueux le ministère qu'il est appelé à exercer dans l'importante cure de Cacouna.

Le Rév. M. R. Ph. Sylvain, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur, est nommé à la cure de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père.

Nous dirons dans un prochain numéro ce que nous entendons faire par rapport au pèlerinage et aux pèlerins.

Le Rév. M. François-Xavier Cloutier, curé de Saint-Damase, est nommé à la cure de Notre-Dame du Sacré-Cœur. M. R. Cayouette, vicaire du Bic, à la cure de St-Damase, et M. A. Pouliot du vicariat de Cacouna à celui du Bic.

FAVEURS OBTENUES.

STE CÉCILE DU BIC : Depuis deux ans je souffrais d'une maladie grave qui me rendait incapable de travailler. J'ai eu recours à plusieurs remèdes, mais tous ne servirent qu'à augmenter mes douleurs. Je résolus alors d'invoquer Celle qui est la santé des infirmes. Avec mes parents je fis un pèlerinage à Sainte-Anne. Malgré mes prières, et celles de mes parents le mal empira au lieu de diminuer. Sainte Anne voulait sans doute éprouver ma confiance. Plein d'espérance je fis un second pèlerinage et je promis de faire publier ma guérison dans le *Messageur*. A la

suite de ce pèlerinage les douleurs disparurent peu à peu, et au grand étonnement de tout le monde je travaille à mon métier comme de coutume. Amour éternel à sainte Anne mon insigne protectrice ! *Arch. D.*—**ST-MOISE** : Bonne sainte Anne, je n'attendrai pas la guérison complète de ma petite fille pour remplir la promesse que je vous ai faite. Le 8 novembre dernier mes deux petite filles, (les seuls enfants qui me restaient, ayant déjà perdu un petit garçon il y a trois mois,) tombèrent malades de la diphtérie. Aucun remède ne fut épargné, et malgré les soins du médecin, leur état empirait toujours. Alors ranimant notre confiance envers la mère des affligés, nous fîmes une neuvaine en son honneur et je promis à la bonne sainte Anne que, si elle guérissait mes filles, au moins une des deux, je ferais publier cette faveur dans le *Messenger*. Aussitôt la plus vieille âgée de trois ans, prit du mieux, et si elle ne rechute pas, ce dont je prie sainte Anne de la préserver, elle va nous rester. Je dois aussi lui témoigner ma reconnaissance de ce qu'elle a mis fin aux souffrances de mon autre petite en l'emmenant dans le beau ciel. *Dme. G. S.*

TROIS-PISTOLES : Guérison d'une maladie grave et une autre faveur dues à la bonne sainte Anne, *Dme, J. C.*—**ST-JEAN** : Mille et mille remerciements à notre puissante amie du ciel, la bonne sainte Anne, pour les faveurs signalées dont elle nous a comblés et pour lesquelles nous aurions dû dire notre reconnaissance bien plus tôt. Gloire et hommage à cette compatissante mère ! *A. et J.*—**CEDAR-HALL** : Je dois à sainte Anne la guérison d'une infirmité qui m'a obligé de marcher péniblement avec une béquille pendant deux ans. Aujourd'hui je jouis d'une bonne santé et je travaille dans les chantiers. Mille actions de grâce à notre Auguste patronne. *Elzear Darling.*—

(A suivre.)

DÉCÈS

Décédée à St-Germain de Rimouski, le 26 décembre dernier, à la résidence de son fils, M. Zéphirin Simard, Dame Érançoise Saillant, veuve de Sieur Augustin Simard, âgée de 85 ans et 3 mois.

Depuis le 8 juillet 1878, elle appartenait au Tiers-Ordre de St-François d'Assise, qui faisait sa consolation et son bonheur. Par ses vertus et sa piété, elle était l'édification des personnes qui la connaissaient. Pour satisfaire son désir, on l'a revêtue après sa mort de l'habit des Tertiaires, et elle a été enterrée dans l'église, dont son fils bien-aimé Messire Jos. Oct. Simard est chargé.

On la recommande particulièrement aux prières des Tertiaires.

R. I. P.

Le 29 de décembre dernier avait lieu la sépulture, dans l'église de St-George de Cacouna, de Messire Jean Cléophas Cloutier, chanoine honoraire du chapitre de la cathédrale de Rimouski, archiprêtre et curé de cette paroisse depuis trente-sept ans. Il était âgé de 72 ans, et avait 42 ans de prêtrise.

M. le Grand Vicaire a chanté le service et Mgr. de Rimouski a fait l'absoute, après avoir rappelé en quelques mots les vertus du vénérable défunt.

Les membres du Chapitre présents étaient: M. le Prévôt et MM. les chanoines Bilodeau, Vézina, Carbonneau, Saucier, Audet, Fournier et Bernier.

Les prêtres du diocèse de Québec qui s'étaient rendus aux funérailles étaient MM. Magl. Moreau, curé du Mont Carmel, Ludger Blais, curé de la Rivière-du-Loup, Bacon de l'Islet, paroisse natale du défunt, Gagné curé de

S. Ferdinand d'Halifax, Lagubux, curé de S. Jean Port-Joli, Soucy, vice-supérieur du collège de Ste-Anne de la Pocatière.

Les prêtres du diocèse de Rimouski s'étaient réunis en grand nombre ; c'était MM. Moreault, Soucy, Ludger Rioux, Ph. Côté, Jean, Trudel, Th. Bérubé, Prémont, Amiot, Bolduc, Duval, F. X. Cloutier, Canuel, Jules Bernier, Ouellet, Brillant, A. Pouliot et Félix Sirois, S. D.

Le défunt appartenait à la société provinciale d'une messe et à la société ecclésiastique de St-Germain.

Les rév. MM Lapière (Pierre-Larsille) curé de Ste-Marguerite de Blairfindie (Lacadie), décédé le 14 du courant et Nicolas Tolentin Hébert, curé de Kamouraska, décédé le 17 de ce mois, étaient aussi membres de la société d'une messe, section provinciale.

Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

RECOMMANDATIONS.

Mgr de Rimouski et ses œuvres ; Le sanctuaire de Ste Anne et ses œuvres ; 27 malades ; 21 actions de grâces ; 36 grâces spéciales ; 11 vocations ; 17 âmes du purgatoire ; 13 mères de famille malades ; 9 pères de famille ; 6 ivrognes ; 17 enfants malades ; 10 en danger de perdre la foi ; 14 jeunes filles en voyage ; 23 absents ; 12 vieillards ; 9 curés et leurs paroissiens. Intentions spirituelles et temporelles en 10 familles.

Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

Premier exercice :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

Deuxième exercice :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrament.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercolonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Quebec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toute les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chais buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et la Pointe-au-Père est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. PORTINGA,
Surintendant-
en-chef.

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1887

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires. 6.27 a. m. 11.55 a. m. 12.54 p. m.
" Halifax " " 10.38 a. m. 2.44 p. m. 9.44 p. m.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe. Et on trouve à la station des voitures à tous les trains express.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : en été 9 hrs. en hiver 9½ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne. 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte-Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts.
Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'*Angelus* du matin jusqu'à l'*Angelus* du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

AVIS

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants-

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz.

3° Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts. 85cts 1.00 et \$1 15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne de 4 espèces, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, de 2 espèces, prix 5 et 10 cts. ou 50 ct s. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, de 6 espèces, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1 00, \$1 50 et \$2.00 la doz.

10° Médallions de Ste Anne, prix 1 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$150, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'établissement de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur, et intérieur de l'église et presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pcs. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pcs. 10 cts. pièces ou 25 cts. les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père.

MAJ. BOLDUC, Ptre., Curé.

REÇU LE

3 JUIL 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC